

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes

Canton de Denain



COMMUNE

**D'AVESNES-LE-SEC**

59296

# **Note de présentation brève et synthétique Budget primitif 2021**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours suivant son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif a été voté le 13 avril 2021 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat lors de la commission finances. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus à la population
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- De mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental, de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, ..., chaque fois que c'est possible.

Un bilan complet de la situation du patrimoine de la commune a été réalisé, ce bilan fait apparaître un état déplorable de certaines toitures des bâtiments communaux et de nombreux travaux de voirie et d'entretien nécessaires à la sécurité de toutes et de tous.

Eu égard à l'état des infrastructures communales, les besoins en travaux s'élèveraient à 72 000,00 € pour le fonctionnement et à plus de 600 000 € en ce qui concerne l'investissement (hors salle CESAR BAVAY).

Compte tenu de la situation de l'endettement communal (remboursement en capital à hauteur de 85 000 annuel et 30 000 en intérêts) et du coût annuel (environ 50 000 euros jusqu'en 2028) que représente le budget annexe « des commerces ».

Le conseil a décidé :

- en fonctionnement de ne financer que 27 000 euros sur les 72 000 euros pour les travaux nécessaires
- en investissement de financer 121 000 euros pour 2021 auxquels viennent s'ajouter cette année : le remboursement du prêt relais de 700 000 euros, le capital dû au titre de des autres prêts (83 000 euros) et les restes à réaliser de l'année précédente dont le projet « école cantine ».

## **Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :**

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année :

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salles, ...), aux impôts

- locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.
- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires des agents communaux, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de service et les intérêts des emprunts.

➤ **Section de fonctionnement :**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
011	Charges à caractère général	359 200,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	539 550,00€
014	Atténuations de produits	18 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	312 422,08 €
66	Charges financières	30 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	74 912,00€
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 951,00 €
<b>Total dépenses</b>		<b>1 336 535,08 €</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
013	Atténuations de charges	10 000,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	23 000,00 €
73	Impôts et taxes	831 040,00 €
74	Dotations, subventions et participations	198 523,00 €
75	Autres produits de gestion courante	21 000,00 €
77	Produits exceptionnels	1 500,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	251 472,08 €
<b>Total recettes</b>		<b>1 336 535,08 €</b>

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Fin 2020, la capacité d'autofinancement brute de la commune est de : 51 472,08€ et la capacité d'autofinancement nette est de : - 29 715,29€

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou les travaux nouveaux. Parmi les recettes d'investissement, on trouve généralement les subventions d'investissement, le FCTVA (Fond de Compensation de la TVA), les emprunts, le produit de la vente du patrimoine, ...

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à enrichir le patrimoine de la collectivité.

➤ **Section d'investissement :**

<b>Recettes d'investissement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
10	Dotations, fonds divers réserves	153 923,00 €
16	Opérations financières	4 000,00 €
13	Subventions investissement	936 027,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
001	Excédent invt reporté	293 755,40 €
024	Produits des cessions d'Immo.	9 000,00 €
040	Opér.ordre de transfert entre sections	1 951,00 €
<b>Total recettes</b>		<b>1 398 656,40 €</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
16	Opérations financières	786 312,00 €
21	Immobilisations corporelles	609 344,40 €
27	Autres immo. financières	3 000,00 €
<b>Total Dépenses</b>		<b>1 398 656,40 €</b>

La réalisation des projets de l'année 2021 correspondant au 121 000 euros validé par le conseil municipal est conditionnée par l'obtention de subventions des divers partenaires de la collectivité

**Etat de la dette sur l'exercice 2021 :**

**La dette totale de la commune s'élevait au 31/12/2020 à 1 963 825,15 €.**

**RECAPITULATIF EMPRUNTS COMMUNE**

<b>MOTIFS FINANCEMENT</b>	<b>ORGANISME PRETEUR</b>	<b>MONTANT CAPITAL EMPRUNTE</b>	<b>DATE DEBUT</b>	<b>DATE FIN</b>	<b>DUREE</b>	<b>TAUX</b>	<b>CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2020</b>
Aménagement intérieur Mairie	Caisse française de financement local	380 000 €	01/03/09	01/03/28	19 ans	4,80%	<a href="#">190 852,30 €</a>
Restauration Clos couvert de la Mairie	Caisse française de financement local	240 000 €	01/03/09	01/03/28	19 ans	4,80%	120 538,35 €
Travaux d'aménagement rue de la Nation et rue d'Haspres	Caisse d'Epargne	341 000 €	25/10/10	25/07/25	15 ans	3,78%	107 983,47 €
Achat corps de ferme M. et Mme DEQUEKER	Caisse d'Epargne	100 000 €	25/01/15	25/01/34	20 ans	4,20%	78 073,66 €
Emprunt in fine	Crédit Agricole	700 000 €	08/10/19	08/07/21	2 ans	0,59%	701 032,50 €
EGLISE	CAPH	450 000 €	2015	2034	20 ans	0,00%	<a href="#">315 344,98 €</a>

<b>MOTIFS FINANCEMENT</b>	<b>ORGANISME PRETEUR</b>	<b>MONTANT CAPITAL EMPRUNTE</b>	<b>DATE DEBUT</b>	<b>DATE FIN</b>	<b>DUREE</b>	<b>TAUX D'INTE RET</b>	<b>CAPITAL RESTANT DU</b>
Réalisation 4 commerces + 8 logements	Groupe Caisse des Dépôts	1 000 000 €	01/11/12	01/08/27	15 ans	4,10%	449 999,89 €

### **Poids de la dette sur les années à venir associé au déficit du budget annexe « commerces »**

		CAPITAL A REMBOURSER AU 31/12/2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
DETTE	EGLISE	315 344,98 €	22 525,00 €	22 525,00 €	22 525,00 €	22 525,00 €	22 525,00 €	22 525,00 €	22 525,00 €	22 525,00 €	22 525,00 €	22 525,00 €	22 525,00 €	22 525,00 €	22 525,00 €	22 525,00 €
DETTE	INVESTISSEMENT	1 198 480,28 €	759 786,70 €	61 540,00 €	63 376,40 €	65 299,85 €	61 631,33 €	46 691,26 €	48 901,40 €	51 216,44 €	5 850,89 €	6 096,63 €	6 352,69 €	6 619,50 €	6 897,52 €	7 187,15 €
<b>TOTAL REMB DETTE INVESTISSEMENT</b>			<b>782 311,70 €</b>	<b>84 065,00 €</b>	<b>85 901,40 €</b>	<b>87 824,85 €</b>	<b>84 156,33 €</b>	<b>69 216,26 €</b>	<b>71 426,40 €</b>	<b>73 741,44 €</b>	<b>28 375,89 €</b>	<b>28 621,63 €</b>	<b>28 877,69 €</b>	<b>29 144,50 €</b>	<b>29 422,52 €</b>	<b>29 712,15 €</b>
INTERETS	FONCTIONNEMENT	111 005,96 €	25 082,87 €	19 372,75 €	16 677,04 €	13 894,26 €	11 020,34 €	8 587,97 €	6 377,82 €	4 062,79 €	1 638,18 €	1 392,45 €	1 136,39 €	869,57 €	591,55 €	301,98 €
DEFICIT avec recette locative estimée à 40 000 euros	COMMERCE	449 999,89 €	50 000,00 €	47 306,67 €	44 613,33 €	41 920,00 €	39 226,65 €	36 533,32 €	33 840,00 €	31 146,67 €	28 453,34 €	25 760,00 €	23 066,67 €	20 373,34 €	17 680,00 €	15 000,00 €
	POIDS SUR LE BUDGET ANNUEL		857 394,57 €	150 744,42 €	147 191,77 €	143 639,11 €	134 403,32 €	114 337,55 €	94 977,34 €	77 804,23 €	30 014,07 €	30 014,08 €	30 014,08 €	30 014,07 €	30 014,07 €	30 014,13 €
	MARGE DE MANOEUVRE A DEGAGER SUR BF		832 311,70 €	131 371,67 €	130 514,73 €	129 744,85 €	123 382,98 €	105 749,58 €	88 599,52 €	73 741,44 €	28 375,89 €	28 621,63 €	28 877,69 €	29 144,50 €	29 422,52 €	29 712,15 €

TOTAL DETTE CAPITAL TOUT BUDGETS 1 963 825,15 €  
TOTAL INTERETS A PAYER TOUTS BUDGETS 174 635,92 €  
TOTAL A SUPORTER TOUTS BUDGETS 2 138 461,07 €

### **Vote des taux d'imposition 2021 :**

La loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation.

Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Désormais, le taux départemental de TFPB 2020, à savoir 19,29% doit s'additionner au taux communal.

Monsieur le Maire a proposé au Conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition et de reconduite les taux appliqués en 2020, d'y ajouter, conformément à la loi, le taux de la part départementale.

	<b>Taux 2020</b>	<b>Taux 2021</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21,16%	40,45% (21,16%+19,29%)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	88,58%	88,58%

### **Le budget annexe « commerces »**

Les budgets annexes, distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés. Pour cette année la mise en place en 2020 d'une allocation exceptionnelle de 100 000 euros prélevée sur le budget de fonctionnement permettra de ne pas impacter le budget communal.

Néanmoins avec une recette de location estimée à 40 000 euros annuel ce projet va peser fortement les années à venir (à hauteur de 50 000 euros annuel) sur le budget communal.

➤ **Section de fonctionnement :**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
011	Charges à caractère général	24 650,39 €
66	Charges financières	17 170,00 €
65	Charges de gestion courante	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	66 666,68 €
<b>Total dépenses</b>		<b>108 487,07 €</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00 €
77	Participation communale	0,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	68 487,07 €
<b>Total recettes</b>		<b>108 487,07 €</b>

➤ **Section d'investissement :**

<b>Dépenses d'investissement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	70 666,68 €
21	Travaux de bâtiments	0,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	64 833,34 €
<b>Total dépenses</b>		<b>135 500,02 €</b>

<b>Recettes d'investissement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	64 833,34 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	4000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	66 666,68 €
<b>Total recettes</b>		<b>135 500,02 €</b>

**ETAT DES INDEMNITES DES ELUS**

Article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Nouvel article du CGCT issu de la Loi Engagement et Proximité du 27/12/2019

« Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellés en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ».

Maire : 51,6% de l'indice brut 1027

Adjoints : 19,8% de l'indice brut 1027

	MAXIMUM brut	Montant brut payé	Montant net perçu	NOMBRE	ENVELOPPE ANNUELLE MAX	COUT REEL ANNUEL	ECONOMIE ANNUELLE	ECONOMIE SUR LE MANDAT
MAIRE	2 006,93 €	1 404,85 €	1 215,18 €	1	24 083,16 €	16 858,21 €	7 224,95 €	43 349,69 €
ADJOINTS	770,10 €	539,07 €	466,29 €	4	36 964,86 €	25 875,40 €	11 089,46 €	66 536,74 €
TOTAL					61 048,02 €	42 733,61 €	18 314,41 €	109 886,43 €

	Montant brut payé	Montant net perçu
MAIRE Indemnité membre du bureau communautaire Budget CAPH	505,02 €	400,07 €

#### Les principaux ratios :

Dépenses réelles de fonctionnement/population : 912,84€

Produit des impositions directes/population : 367,80€

Recettes réelles de fonctionnement/population : 742,17€

Encours de la dette/population : 819,04€

#### L'effectif de la collectivité :

La commune emploie 12 agents titulaires (temps complet et temps non complet), 2 contrats d'apprentissage et 1 contractuel soit un effectif de 15 agents.

Fait à Avesnes Le Sec, le 13 avril 2021

Le Maire,  
Claude REGNIEZ


